



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Convention de partenariat

Entre

**Le rectorat de l'académie de Bordeaux  
représenté par son recteur, chancelier des universités d'Aquitaine,  
Monsieur Olivier DUGRIP**

et

**le CDAD de la Gironde  
représenté par son président, Philippe DELARBRE**

### Préambule

#### Axes de collaboration :

- développer chez les élèves des collèges et lycées la connaissance de l'institution judiciaire dans le cadre du parcours citoyen ;
- permettre la compréhension de l'esprit du Droit par les collégiens et lycéens ;
- faciliter la connaissance des métiers de la Justice et du Droit ;

### Article 1 : Mise en œuvre du partenariat

#### 1 - Visites des sites judiciaires et assistance à des audiences

Le CDAD facilite la visite des classes dans les lieux de Justice et l'assistance à des audiences. Le rectorat aide à coordonner et réguler les flux d'élèves notamment en diffusant l'offre aux chefs d'établissement du Département. Les professeurs devront en amont de toute visite avoir effectué un travail préparatoire. Le rectorat s'en assurera en apposant un contrôle des projets pédagogiques des équipes enseignantes. Des outils pédagogiques seront élaborés et diffusés pour les y aider. Un calendrier indicatif sera publié en début d'année scolaire.

#### 2- rencontre avec des professionnels de la justice et du Droit

Le CDAD et l'Académie de Bordeaux développeront les possibilités de rencontre des collégiens et lycéens avec les acteurs de la Justice et du Droit. Ces rencontres s'inscriront pour les élèves notamment dans le cadre du Parcours citoyen, de l'Enseignement moral et civique (EMC), des enseignements ayant pour vocation de développer les connaissances

juridiques (option Droit en grands enjeux de monde contemporain DGEMC par exemple).  
Les responsables des Maisons de justice et du droit de Bordeaux et des Hauts de Garonne participeront à de telles rencontres dans le cadre notamment d'intervention dans les établissements scolaires via les expositions créées par la Protection judiciaire de la Jeunesse 9/13 ou 13/18.

### 3- Soutien à des projets pédagogiques spécifiques

L'Académie de Bordeaux et le CDAD pourront s'associer à des projets spécifiques initiés soit par la Direction des Services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de la Gironde, soit par des Zones d'animation pédagogiques du département, soit par les établissements. Ces projets pourront être mis en œuvre avec des partenaires institutionnels ou associatifs.

### 4- Connaissances des études et métiers de la Justice et du Droit

L'académie de Bordeaux et le CDAD favoriseront des échanges spécifiques avec des professionnels afin de permettre aux élèves d'avoir une vision concrète des métiers de ces domaines et de pouvoir les intégrer à leur réflexion sur leur projet d'orientation personnel.

### 5- Organisation d'un forum des métiers du Droit

L'académie de Bordeaux sera informée et associée à l'organisation du forum des métiers du Droit en vue de favoriser la diffusion de l'information relative à ce forum auprès des établissements, et à en faciliter l'organisation.

## **Article 2 : Communication des informations, coordination**

Les informations relatives aux actions conduites conjointement par l'Académie de Bordeaux et le CDAD sont diffusées auprès des établissements et des professeurs par les services rectoraux et, notamment, par les corps d'inspection pédagogiques.

Le CDAD de la Gironde fera connaître les actions entreprises avec l'Éducation nationale aux acteurs de la Justice et du Droit. Il en informera les autres CDAD de l'académie.


Un inspecteur désigné par le recteur assure la coordination de ces actions avec le secrétaire général du CDAD.

## **Article 3 : Durée et renouvellement**

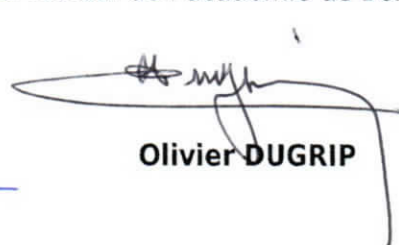
La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation avec préavis de trois mois par chacun des signataires.

A Bordeaux, le 29 novembre 2017

Le président du CDAD de la Gironde

  
**Philippe DELARBRE**

Le recteur de l'académie de Bordeaux

  
**Olivier DUGRIP**